

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>Présents votants</i> : 13	<i>Pour</i> : 13	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt et un le 29 juin à 20 heures 30, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 24 juin 2021.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	POUR	MARENDA Vincent	<i>Absent</i>	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	<i>Absent</i>	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Yoan MARENDA-Vincent MARENDA

ABSENTS:

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie GENDRE

2021-32- Demande de subvention Association Sportive Périgord Granitique

Le club de foot ayant sollicité une subvention de la commune d'Augignac, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les dépenses réalisées pour le stade en 2020 et 2021.

Les membres du conseil municipal, compte tenu des dépenses annuelles d'entretien, de réparation, de chauffage et de la mise à disposition gratuite de la salle du Foyer Rural pour les diverses manifestations du club, refuse à l'unanimité d'allouer une subvention à l'association Sportive Périgord Granitique (club de foot)

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 1^{er} juillet 2021

Au registre sont les signatures

Le Maire

M. Bernard BAZINET

